

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 2 décembre 2021

Présents : Didier Beaujouan, Daniel Robert, Sylvie Nicolle, Jean-Christophe Cachard, Emmanuelle Lebarbier, Catherine Cartry, Gille Varon, Patrick Carpophore

Absences : Enola Causeur, Nadine Haie

Secrétaire de séance : Sylvie Nicolle

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 octobre 2021
- Passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022
- Subventions accordées aux enfants de la commune
- Questions et informations diverses

Début de la séance : 19 h 10

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 octobre 2021

Le compte-rendu du conseil du 5 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2) Passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022

A compter du 1er janvier 2024, l'instruction budgétaire et comptable M57 remplacera définitivement l'instruction budgétaire et comptable M14.

La commune de Périers-en-Auge s'est portée volontaire pour faire partie des communes-pilotes pour appliquer ce référentiel dès le 1er janvier 2022. Cela permettra d'anticiper l'obligation légale dans de bonnes conditions en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé des services de la DGFIP, par l'intermédiaire du comptable. Cela permettra également au prestataire informatique de lisser la charge de travail sur trois exercices au lieu d'un seul.

Le conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité la M57 dès le 1er janvier 2022 et autorise Monsieur le Maire à engager la procédure auprès du prestataire informatique pour la mise à jour des logiciels métiers.

3) Subventions accordées aux enfants de la commune

Les membres du conseil ont acté à l'unanimité que seront maintenues, pour les années 2021 et 2022, les subventions suivantes accordées aux enfants de la commune :

- 80 € pour les licences aux activités sportives et culturelles
- 80 € pour les voyages scolaires
- 80 € pour les permis de conduire

4) Questions et informations diverses :

- Les vœux du maire : en raison de la crise sanitaire, le Conseil municipal préfère ne pas prendre de décision pour les programmer. La décision sera prise selon l'évolution du contexte.

- Demande d'acquisition d'un terrain de la commune :

M.Fellah et Mme Schneider résidant impasse du Mont Dit Mont souhaiteraient acquérir une partie de terrain dont la commune est propriétaire afin de déplacer leur portail d'entrée. La commune propose que les propriétaires sollicitent une étude par un géomètre afin de disposer

de toutes les données.

A la sortie de cette impasse, un panneau : « Cédez le passage » va être placé ainsi qu'un panneau annonçant le croisement dans le chemin des Eaux.

- Travaux du chemin des Eaux :

Les travaux ont débuté le 2 décembre 2021, les caniveaux seront posés en premier.

- Ménage de la mairie :

L'entreprise Normanet prendra en charge le ménage de la mairie une fois par mois.

- Réparation de la toiture de la mairie :

Les travaux vont être entrepris par l'entreprise DEBARD pour un montant de 1390 €.

- Conformité de la défense incendie :


La société Ménard hydrants a été sollicitée pour un devis afin d'accompagner la municipalité pour la mise en conformité de sa défense extérieure contre l'incendie. Le devis s'élève à 2916 €.

Le conseil municipal valide le devis et la sollicitation de cette société.

- Animations pour les enfants de la commune :

3 places par famille à QUINQUA PARC seront offertes pour les enfants de 3 à 12 ans.

Fin de séance : 20 h 55

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'S' followed by a horizontal line extending to the right.